

**Communiqué du Conseil de la concurrence relatif au projet de concentration économique concernant l'acquisition par la société « Clayton, Dubilier & Rice Fund XII, LP » et la société « Everest UK HoldCo Limited» du contrôle conjoint de la société « Exclusive Networks SA», à l'issue de laquelle elles détiendront respectivement 56% et 38% de son capital et des droits de votes associés.**

Conformément à l'article 13 de la loi n°104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils sont modifiés et complétés, le Conseil de la Concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n°2-14-652 pris pour l'application de la loi n°104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils sont modifiés et complétés.

**Noms des entreprises et groupes concernées :**

- La société « Clayton, Dubilier & Rice Fund XII,LP »;
- La société « Everest UK HoldCo Limited » ;
- La société « Exclusive Networks SA».

**Nature de l'opération**

- Prise de contrôle conjoint.

**Secteurs économiques concernés**

- Secteur de distribution de produits des technologies de l'information .

**Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations**

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 16 septembre 2024.

## RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la Concurrence a reçu la notification d'une opération de concentration économique concernant l'acquisition par la société « Clayton, Dubilier & Rice Fund XII, LP » et la société « Everest UK HoldCo Limited » du contrôle conjoint de la société « Exclusive Networks SA » et à l'issue de laquelle elles détiendront respectivement 56% et 38% de son capital et des droits de votes associés.

"Clayton, Dubilier & Rice Fund XII, LP" est un fonds de capital-investissement enregistré aux îles Caïmans et contrôlé par Clayton, Dubilier & Rice, un groupe d'investissement privé basé aux États-Unis. La stratégie du groupe consiste à acquérir et gérer des participations dans des entreprises de divers secteurs, notamment l'industrie, les services aux entreprises, les services financiers, la distribution, la santé, et la technologie.

"Everest UK HoldCo Limited" est une société à responsabilité limitée enregistrée au Royaume Uni. La société est indirectement et exclusivement contrôlée par « Permira Holdings Limited », une société de capital-investissement immatriculée à Guernesey et dont l'objet, par l'intermédiaire de ses filiales et sociétés affiliées, est la fourniture de services de gestion d'investissements à un certain nombre de fonds d'investissement.

"Exclusive Networks S.A" est une société anonyme de droit français, spécialisée dans la distribution en gros de produits et solutions des technologies de l'information.

Fait à Rabat, le 05 septembre 2024